



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

- 1- **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 2024-782 intitulé « RÈGLEMENT FIXANT UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS DE TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2025 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2023-764 »;
- 2- **QUE** le règlement 2024-782 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le dix-septième jour de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt-quatre.

Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière,

JC/pt